

DÉCISION 376 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'AMENAGEMENT DES RUES DU LOTISSEMENT GRANGE-AUX-ORMES A MARLY EN ZONES DE RENCONTRE

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le fonds vert inscrit dans la loi de finances 2025,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations d'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE),

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au taux de 60% pour l'aménagement des rues du lotissement Grange-aux-Ormes à Marly en zones de rencontre dont le coût prévisionnel est estimé à 429 302,60 euros hors taxes.

Fait à Metz, le 01 juillet 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250701-Decis376-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz